

Question écrite du 26 mars 2014 de MM. Vincent Subilia, Vincent Schaller, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Dans quel délai peut-on raisonnablement exiger la réfection d'un axe routier? (Boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, risques avérés et délais injustifiés)».

Le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze a fait l'objet de travaux de réfection, il y a plus d'un an. Pour des raisons qui nous échappent, ceux-ci ont été interrompus en cours d'exécution, laissant inachevé un îlot central dont la bordure cisailée présente un réel degré de dangerosité (sans même enlever évoquer le revêtement défaillant recevant ledit boulevard).

Tout en enjoignant le magistrat en charge des travaux d'engager rapidement les travaux qui s'imposent, nous souhaitons connaître précisément le délai dans lequel les travaux indispensables pourront être réalisés.